



Règlement Interclubs Régionaux Adultes Saison 2023-2024

1) Généralités :

1.1 Les championnats d'InterClubs Régionaux Adultes (ICRA) opposent des équipes de clubs affiliés à la Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur de Badminton (ci-après désignée par "Ligue"). Ils comportent quatre divisions :

- La division 1 appelée Pré-Nationale : PN
- La division 2 appelée Régionale 1 : R1
- La division 3 appelée Régionale 2 : R2
- La division 4 appelée Régionale 3 : R3

La Pré-Nationale, la Régionale 1 et la Régionale 2 sont constituées chacune d'une poule unique de 8 équipes qui jouent en rencontres aller-retour.

La Régionale 3 est constituée de 2 poules de 8 équipes regroupées géographiquement si possible et jouent en rencontres aller-retour.

1.2 Les championnats se déroulent sur un nombre de 6 journées pour la PN, les R1, R2 et R3. Les modalités d'accueil et le déroulement de ces journées sont précisés dans ce règlement à [l'article 6](#).

1.3 Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres" comportant des matchs dans les diverses disciplines. Les rencontres ont lieu au cours de "journées" regroupant plusieurs équipes. Les journées sont composées de 2 ou 3 "rotations" selon les journées. Une rotation est l'ensemble des rencontres ayant lieu à la même heure et au même endroit.

1.4 Les équipes sont constituées de joueurs licenciés dans les clubs affiliés. Les championnats régionaux sont hiérarchiquement situés au-dessous des championnats interclubs nationaux (ICN) et au-dessus des championnats interclubs départementaux (ICD).

1.5 Les championnats ICRA sont des compétitions fédérales régionales, autorisées, organisées et homologuées par la Ligue. Celle-ci en délègue la gestion à une commission chargée des ICRA (ci-après désignée par "la Commission Interclubs Régionale " (CIR)).

1.6 La CIR est responsable devant le CA de la Ligue qui statue.

1.7 [Le site internet IcBad est utilisé](#) pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats.



2) Inscription des équipes :

2.1 Les équipes qualifiées doivent confirmer annuellement leur inscription pour la saison à venir. Cette confirmation s'effectue en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, au plus tard avant le **5 juin 2023**. Le lien est communiqué aux clubs identifiés pour participer aux ICRA.

2.2 L'inscription d'une équipe est validée par la CIR, après règlement des amendes éventuelles de la saison en cours et / ou application de sanctions sportives (relégation liée à [l'article 8.3](#)).

2.3 Tout club qui engage une équipe en ICRA doit régler à la Ligue la somme de 600€ par équipe en PN, 400€ par équipe en R1 et 200€ par équipe en R2 et R3.

2.4 Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa division et ses droits d'engagement ne sont pas remboursés. Au-delà du 15 août, une amende de 1000€ est appliquée.

3) Promotion et relégation :

3.1 A l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions de [l'article 2](#), les divisions sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats :

- La montée en N3 est proposée aux deux premières équipes de PN, ou à défaut à l'équipe finissant à la troisième place. Les deux premières équipes de R1, R2 et le premier de chaque poule de R3 sont promues dans la division supérieure. Les champions départementaux ou à défaut les vice-champions départementaux sont promus en R3.
- Les deux dernières équipes de PN, R1 et R2 sont reléguées dans la division inférieure. Les trois dernières équipes de chaque poule en R3 (6 équipes) sont reléguées en ICD.

3.2 Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes :

- Aucune division ne doit comprendre plus d'une équipe du même club.
- Si une équipe promue dans une division où une équipe du même club est déjà présente, alors l'équipe classée au rang suivant est promue à sa place.
- Si une équipe est reléguée dans une division où une autre équipe du même club est déjà présente, cette dernière est aussi reléguée quel que soit son classement dans la division.
- Si aucune équipe ne descend de N3, aucune équipe de PN n'est reléguée.
- Si aucune équipe de PN ne monte en N3 et que DEUX équipes de N3 descendent en PN, alors 4 équipes de PN peuvent redescendre en R1.
- Si plus d'une équipe est dans l'un des cas précités, ou dans des cas exceptionnels le justifiant, la CIR prendra les dispositions les plus appropriées, surtout en ce qui concerne la composition des divisions.



- 3.3 Une division incomplète est complétée par ordre de priorité :
- Par repêchage d'une équipe reléguée.
 - Par promotion d'une équipe non promue.

Les divisions inférieures sont, le cas échéant, complétées selon le même principe. Si nécessaire, une ou plusieurs équipes supplémentaires issues des ICD sont qualifiées, [en donnant la priorité aux départements les moins représentés dans les ICRA.](#)

4) Composition des équipes :

4.1 Dans ces championnats régionaux, une équipe ne peut être composée que de joueurs licenciés dans le club engagé.

4.2 Ces joueurs et joueuses doivent être :

- Autorisés à jouer en compétition, licenciés et présents sur le logiciel de la saison en cours au plus tard le [vendredi](#) à 23h59 précédant la journée.
- En conformité avec le règlement des mutations de la FFBaD. (Demande de mutation et demande d'inscription au club, toutes les deux signées par le joueur)

Les joueurs plus jeunes que minimes ne sont pas autorisés à jouer en ICRA.

4.3 Lors de sa première saison en France, un joueur étranger est considéré comme muté. Le nombre de joueurs étrangers n'est pas limité.

4.4 L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

4.5 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs ni deux matchs dans la même discipline.

4.6 Lorsque l'un des points 4.2, 4.4 ou 4.5 n'est pas respecté, les matchs concernés sont considérés comme perdus volontairement (ci-après désigné par WOv).

4.7 Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe, la moyenne du meilleur classement des joueurs de l'équipe participant à une rencontre sera utilisée (un joueur R6/R5/R6 compte comme R5 quelle que soit la discipline dans laquelle il joue). [La valeur des classements à utiliser est celui présent dans le règlement ICN en vigueur.](#)

4.8 Au cours d'une même journée (J3 de R1 avec J3 de N3 par exemple), une équipe d'un club évoluant dans une division inférieure ne peut en aucun cas avoir une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division supérieure.

En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes de ce club perdent leurs rencontres.

4.9 Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par semaine (du lundi au dimanche), tous championnats interclubs confondus (ICD, ICR ou ICN). Sauf dérogation de la CIR, en cas de force majeure.



4.10 Un joueur ayant participé à au moins deux journées dans une ou plusieurs équipes de son club, évoluant dans une division supérieure, ne peut plus être aligné au cours de la même saison dans une autre équipe de son club évoluant dans une division inférieure. (Le joueur est dit "brûlé" dans ce cas).

Ex : Un joueur évoluant en ICRA, jouant une journée en N1 et une journée en PN (donc un total de 2 journées au-dessus de la R1, de la R2 ou de la R3), ne peut plus jouer en dessous de la division PN.

4.11 Un joueur, brûlé comme indiqué à [l'article 4.10](#) dans une équipe, jouant quand même, voit tous ses matchs perdus involontairement (ci-après désigné par WOi).

5) Hierarchie des joueurs :

5.1 Le classement des joueurs est établi selon le classement des joueurs donné par le logiciel de la saison en cours le jour de la compétition.

5.2 Le classement du simple 1 doit toujours être supérieur ou égal au simple 2. Le classement du mixte 1 doit toujours être supérieur ou égal au mixte 2. [Trouver la somme la plus faible des chiffres du classement pour connaître la paire la plus forte : N3/R6 et R4/R4 => 3+6 = 9 et 4+4 = 8. Mixte 1 : R4/R4 supérieure au Mixte 2 : N3/R6.](#)

5.3 A classement égal, le capitaine a le choix de la hiérarchie de ses joueurs ou paires. (le rang / CPPH n'est pas pris en compte)

5.4 En cas de non-respect des points 5.1 à 5.3, les matchs sont perdus par WOi.

5.5 En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués, ou WOv, sont ceux hiérarchiquement inférieurs. Dans le cas contraire les deux matchs de la même discipline sont perdus par WOv.

(Ex : un forfait en SH 1 entraîne automatiquement un forfait en SH 2).

6) Déroulement des rencontres :

6.1 Le club hôte doit envoyer, 15 jours avant la journée d'interclubs, une convocation aux équipes invitées avec copie au format Word ou équivalent à la CIR et au Juge-Arbitre (JA) / Gestionnaire et Organisateur de compétition (GEO). Un modèle de convocation est disponible sur le site de la Ligue. Les convocations des journées sont mises sur le site de la Ligue par la Ligue avant chaque journée.

6.2 Le club hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et une table pour le JA.

Le club hôte doit obligatoirement prévoir une personne pour tenir la table de marque en liaison avec le JA, lorsqu'il y en a un, en charge de la gestion de la compétition.

6.3 Les rencontres sont gérées par le logiciel de la saison en cours.



6.4 Pour chaque journée, la salle doit être ouverte au moins 1h15 avant le début des rencontres, les équipes étant convoquées 1h avant le début des rencontres. Les premières rencontres débutent à 14h00 le samedi et à 10h00 le dimanche. L'horaire des rencontres suivantes dans la journée est fixé sur le logiciel de la saison en cours, mais peut être modifié le jour même par le JA/GEO responsable de la journée et avec l'accord de tous les capitaines.

6.5 Toute équipe arrivant plus d'1h15 après son heure de convocation, est considérée comme WOv sur la rencontre. La rencontre doit être lancée dès l'arrivée des retardataires. Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins un homme et une femme), elle est considérée comme complète.

6.6 Une réunion du JA (ou du GEO en l'absence du JA) avec les capitaines d'équipes a lieu 45 minutes avant le début de chaque rencontre si besoin.

6.7 Les joueurs doivent signer la déclaration de présence à la table de marque en présence du JA ou GEO au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre et doivent présenter, en PN uniquement, une pièce d'identité à cette occasion.

6.8 Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au JA/GEO 15 minutes avant le début de chaque rencontre. Ne peuvent figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 30 minutes avant le début de chaque rencontre.

6.9 L'ordre des matchs est déterminé par le JA (ou par le GEO en l'absence du JA), après consultation des deux capitaines.

6.10 Les arbitres pourront arbitrer leurs équipes respectives. En cas d'absence d'un ou plusieurs arbitres sur une journée, le JA ou le GEO décidera de la répartition des Arbitres sur les rencontres.

6.11 Pour les 4 divisions, chaque rencontre comprend 8 matchs :

- 2 Simples Homme
- 2 Simples Dame
- 1 Double Homme
- 1 Double Dame
- 2 doubles Mixte.

Soit un minimum de 3 hommes et de 3 femmes

6.12 Lors d'une rencontre, le JA ou le GEO peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément au [paragraphe 4](#), à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter [l'article 6.8](#). **Le remplacement n'est pas possible pour le 1^{er} match du joueur sur la rencontre.**

6.13 Lors d'un remplacement en Simple (respectivement en Mixte), si le remplacement inverse la hiérarchie des Simples (respectivement des Mixtes) et qu'aucun des deux Simples (respectivement des deux Mixtes) n'a été joué ou commencé, alors les Simples (respectivement les Mixtes) doivent être inversés pour respecter [l'article 5.2](#).



6.14 Si un joueur abandonne un match, il ne peut plus jouer un deuxième match sur la rencontre, et il ne peut plus être aligné sur les rencontres de la même journée. Les matchs ainsi non joués sont des WOi. Dans ce cas, l'équipe doit, sur les rencontres suivantes, aligner une équipe permettant de jouer le maximum de match avec les joueurs restants. En cas de non-respect de ce point, les matchs non joués sont des WOv.

6.15 Si une équipe ne joue pas un match (forfait involontaire d'un joueur, par exemple), le match est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.

6.16 En cas de WOv pour un match (respectivement une rencontre), l'équipe fautive se voit attribuer un malus de - 1 point par match forfait (respectivement - 4 points par rencontre) au classement général, dans la limite de 3 WOv par rencontre. Au-delà de 3 WOv, la rencontre est déclarée WOv.

6.17 La CIR est seule juge du caractère WOi ou WOv d'un match, sur la foi notamment des justificatifs présentés et du rapport JA ou GEO.

6.18 Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes.

6.19 A l'issue de la rencontre, le club qui accueille doit conserver tous les documents (feuilles de présence, de matchs, ...) jusqu'à la fin de la journée suivante. Le rapport JA ou GEO doit être envoyé sous 2 jours.

6.20 Lorsqu'un club reçoit une journée d'interclubs, la buvette est obligatoire, ou à défaut une logistique adéquate doit être mise en place entre les rencontres pour permettre aux équipes accueillies de se restaurer dans de bonnes conditions. L'organisation mise en place (Une grille tarifaire pour la buvette à minima) doit être communiquée à la Ligue et aux équipes accueillies avant la rencontre. Si rien n'est organisé par le club d'accueil, ce dernier n'est plus prioritaire sur l'accueil des journées en cas de clubs se positionnant à la même date.

6.21 Il est recommandé d'utiliser des chaises d'arbitrages en PN.

7) Barème et classement :

7.1 Chaque match rapporte 1 point pour la rencontre s'il est gagné, 0 point sinon.

7.2 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de toutes les rencontres.

7.3 Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif ne peut être accordé sur forfait de l'équipe adverse) :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| - Bonus offensif (8/0) : | + 1 point pour le vainqueur |
| - Bonus défensif (3/5) : | + 1 point pour le perdant |
| - Victoire : | 5 points |
| - Egalité : | 3 points |
| - Défaite (ou forfait involontaire) : | 1 point |
| - Forfait volontaire (WOv) : | - 4 points |



7.4 S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus, puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.

7.5 Tous les matchs d'une rencontre doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

7.6 Lorsqu'une équipe n'a pas joué au moins le tiers de ses rencontres, les résultats intervenus lors des rencontres jouées ne sont pas pris en compte pour le classement des autres équipes.

8) Obligations des équipes participantes :

8.1 Pour pouvoir inscrire une équipe en ICRA, le club doit, avant de s'inscrire, avoir licencié dans son club les **personnes** suivantes :

- En PN et en R1 : avoir un JA, un arbitre au moins ligue accrédité, un GEO **et une personne ayant suivi la formation MODEF**.
- En R2 : avoir un arbitre au moins ligue accrédité et un GEO.
- En R3 : avoir un arbitre au moins stagiaire et un GEO.

8.2 Les officiels licenciés cités dans [l'article 8.1](#) doivent tous être distincts. Un JA ne peut pas répondre à la fois à l'obligation JA et / ou arbitre et / ou GEO.

8.3 Une dérogation **doit être demandée par les équipes**, avant le début de la saison, à la CIR **pour que** le club s'engage à être en conformité avec [l'article 8.1](#) à la date mentionnée dans la dérogation accordée par la CIR.

8.4 **En cas d'échec d'un candidat à la formation de JA ou d'Arbitre, si une dérogation a été demandé par l'équipe, la date d'échéance de la dérogation peut être prolongée d'une année.**

8.5 Tout club n'étant pas conforme à [l'article 8.1](#) et [l'article 8.3](#) ci-dessus, à la date d'inscription et soit à la date de la dernière journée, soit à la date mentionnée sur la dérogation, se voit sanctionner financièrement et sportivement.

8.6 Les joueurs sont obligés de jouer les deux premières rencontres de chaque journée avec un maillot **indiquant au minimum le nom du club ou le nom de la ville du club en PN et R1. Dans chaque division et pour chaque rencontre, les joueurs d'une même équipe doivent porter des maillots de couleur homogène.**

8.7 Les clubs doivent choisir un responsable par équipe inscrite, ce dernier doit s'assurer que les joueurs, participant à une journée donnée, soient bien licenciés et inscrits sur le logiciel de la saison en cours avant chaque rencontre. Dans le cas contraire, il doit les inscrire, conformément à [l'article 4.2](#).

8.8 Dans le cadre de la communication de la Ligue, chaque équipe doit fournir à la Ligue une photo de groupe des joueurs et / ou Officiels Techniques la composant.



9) Arbitrage (expérimentation) :

9.1 Toute équipe de Pré-Nationale doit mettre à disposition un JA au moins Ligue Certifié et un Arbitre au moins Ligue Accrédité, sur au moins 2 journées, choisies parmi les 6 dates des ICRA.

9.2 Toute équipe de Régionale 1 doit mettre à disposition un JA et un Arbitre au moins Ligue Accrédité, sur au moins 2 journées, choisies parmi les 6 dates des ICRA.

9.3 Les JA et Arbitres sont nommés par la Ligue pour avoir :

- Un JA au moins Ligue Certifié sur toutes les journées de PN.
- Un JA au moins Ligue Accrédité sur toutes les journées de R1.
- Un Arbitre au moins Ligue Accrédité sur toutes les journées de PN pour chaque équipe participante.

9.4 Pour la Régionale 2 et la Régionale 3, si un club de R2 ou de R3 possède un JA ou un Arbitre, il peut officier sur demande du club en fonction des besoins.

9.5 Tout club accueillant doit mettre à disposition un GEO lorsqu'il n'y aura pas de JA officiant sur le lieu d'accueil.

9.6 La Ligue désigne et prend en charge le déplacement et le forfait des JA sur la saison (correspondant aux journées en PN et R1). Si d'autres JA souhaitent officier en dehors des obligations, ils peuvent en faire la demande au moins 15 jours avant la journée pour que la Ligue prenne en charge le déplacement et le forfait de ces JA demandant à officier.

9.7 La Ligue désigne et prend en charge le déplacement et le forfait des Arbitres sur la saison (correspondant aux journées en PN). Si d'autres Arbitres souhaitent officier en dehors des obligations, ils peuvent en faire la demande au moins 15 jours avant la journée pour que la Ligue prenne en charge le déplacement et le forfait de ces Arbitres demandant à officier.

10) Prévisions pour les saisons futures :

10.1 Pour les clubs qui inscrivent des équipes en ICRA, les nouvelles obligations prévues pour la saison 2024/2025 sont :

- En PN : à l'inscription de l'équipe, le club doit avoir un JA au moins ligue certifié **et une école de badminton labellisée 2 étoiles**. Lors des rencontres, les clubs d'accueil doivent mettre à disposition 2 chaises d'arbitres homologuées.
- En R1 et R2 : pas de modification.
- La R3 passe à une poule unique de 8. L'accession à la R3 se fait par les 3 Régionales 4, composées d'une poule de 6 équipes. Les 8 équipes ayant le moins de points de l'inter-classement de la R3 seront rétrogradés en R4. Les R4 seront limitées à 2 départements : R4 04-05, R4 06-83 et R4 13-84.



11) Volants :

11.1 Le volant officiel est désigné dans la convocation et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

11.2 Les volants ne sont pas fournis, ils sont à la charge des clubs (à fournir à part égale sur chaque rencontre) et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

12) Règlement des amendes :

12.1 Les amendes doivent être réglées sous 3 semaines une fois le courrier officiel de la ligue reçu.

12.2 Tout club n'ayant pas réglé ses amendes dans les délais impartis, se voit refuser l'inscription de ses joueurs sur toutes les manifestations organisées par la Ligue à venir.

13) Respect de la discipline :

13.1 Les championnats se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

13.2 La CIR reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ces championnats, qu'elle traitera. Elle rend son verdict en informant les clubs concernés.

13.3 Les capitaines ou président des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la décision de la CIR comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBAD.

14) Sanctions sportives :

14.1 Match WOv : -1 au classement général, au-delà de 3 la rencontre est WOv.

14.2 Rencontre WOv : - 4 au classement général.

14.3 JA ou arbitre non suffisamment gradé (structuration) : relégation (sauf dérogation CIR).



15) Sanctions financières :

- 15.1 Pas de JA licencié dans le club en PN et R1 :
- 500€ si pas de dérogation demandée à la ligue.
 - 300€ si dérogation non respectée.
- 15.2 Pas d'arbitre licencié dans le club :
- 500€ si pas de dérogation demandée à la ligue.
 - 300€ si dérogation non respectée.
- 15.3 Pas de GEO licencié dans le club : 100€.
- 15.4 Défaut d'engagement de JA : 500€ par journée **non officiée** (PN et R1).
- 15.5 Défaut d'engagement d'arbitre : 250€ par journée **non officiée** (PN et R1).
- 15.6 Envoi des convocations hors délai, au-delà des 15 jours avant la rencontre :
- 1er retard un rappel à l'ordre.
 - 2ème retard 50€ d'amende.
- 15.7 Non présentation d'un justificatif d'identité en PN lors de la signature de la feuille de présence (Voir liste des justificatifs d'identités dans les précisions réglementaires du règlement des ICN) : 50€ par justificatif manquant.
- 15.8 Table de marque non tenue par le club d'accueil : 150€.
- 15.9 Pas de maillot de club ou couleur non homogène :
- 1ère fois un rappel à l'ordre.
 - 2ème fois : 15€ d'amende par joueur et par rencontre.
- 15.10 Rapport GEO non envoyé ou envoyé en retard (48h) : 50€ par journée.
- 15.11 Non-participation à une journée : 300€.
- 15.12 Retrait d'une équipe pour toute la saison (à partir du 15 août) : 1000€.